

Communiqué de presse

du 09 juillet 2020

Privilégier la paille pour soutenir les élevages du département

Baisse des surfaces, inondations de l'hiver, sécheresse du printemps, les céréales à paille ont souffert pendant cette campagne et si les rendements en grain sont affectés, les rendements en paille sont aussi moindres. Un produit qui va manquer pour les élevages du département. La Chambre d'agriculture invite les céréaliers à faire preuve de solidarité.

Les conditions climatiques de l'automne-hiver 2019-2020 ont impacté les assolements. En effet, la surface en céréales à paille a fortement diminué cette année, en Deux-Sèvres comme en Nouvelle-Aquitaine. Selon Agreste une chute de 17,4 % des surfaces en blé tendre est enregistrée en juin 2020 avec 85 000 ha, et moins 8,9 % pour l'orge avec 21 000 ha.

Avec cette baisse de surface due notamment aux conditions très humides de semis et aux inondations qui n'ont pas permis les levées, la sécheresse du printemps a limité la montaison et donc la taille des pailles. Rajoutant à la prévision de pénurie.

Les services de la Chambre d'agriculture ont déjà communiqué et alerté, depuis le début de l'année sur notre site et via la Newsletter, sur le risque pour les exploitations d'élevage de manquer de paille cette année.

Nos conseillers ont proposé des alternatives à la paille pour les litières, également des contrats pour la vente de paille.

Nous proposons aussi des solutions plus durables, telles que des mises en place de contrat d'échange paille/ fumier. Ainsi la paille qui est une matière organique utile pour le céréalier pour la structure de ses sols, peut être enlevée et utilisée dans les bâtiments d'élevage pour revenir dans les sols encore plus enrichie sous forme de fumier.

Dans l'immédiat, à l'heure de la récolte, et devant cette situation de pénurie, la Chambre d'agriculture invite les agriculteurs à faire preuve de solidarité et notamment les céréaliers à privilégier la vente de paille aux éleveurs.

Pour faciliter la mise en relation des éleveurs avec tout agriculteur disposant de paille ou de fourrage, la Chambre d'agriculture a mis en place une plateforme sur son site.

- > Retrouvez les offres de fourrage mises à jour quotidiennement.
- > Lire aussi l'actualité de la Chambre d'agriculture sur les conseils paille du 9 avril 2020 : https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualites/paille-et-fourrages-2020-des-outils-pour-mieux-les-gerer/

Contacts Presse

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres Maison de l'agriculture Les Ruralies CS 80004 79231 Prahecq Cedex 05 49 77 15 15

www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr www.deux-sevres.chambre-agriculture.fr